

## Travail agricole et « carrières » des sans-papiers algériens dans la Drôme

Marie-Thérèse Têtu-Delage

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8762>

DOI : [10.4000/etudesrurales.8762](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8762)

ISSN : 1777-537X

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2008

Pagination : 45-60

### Référence électronique

Marie-Thérèse Têtu-Delage, « Travail agricole et « carrières » des sans-papiers algériens dans la Drôme », *Études rurales* [En ligne], 182 | 2008, mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 11 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8762> ; DOI : [10.4000/etudesrurales.8762](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8762)

---

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=ETRU&ID\\_NUMPUBLIE=ETRU\\_182&ID\\_ARTICLE=ETRU\\_182\\_0045](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ETRU&ID_NUMPUBLIE=ETRU_182&ID_ARTICLE=ETRU_182_0045)

---

## Travail agricole et « carrières » des sans-papiers algériens dans la Drôme

par Marie-Thérèse TÊTU-DELAGE

| Editions de l'EHESS | *Études rurales*

**2008/2 - 182**

ISSN 0014-2182 | ISBN 9782713222054 | pages 45 à 60

---

Pour citer cet article :

– Têtu-Delage M.-T., Travail agricole et « carrières » des sans-papiers algériens dans la Drôme, *Études rurales* 2008/2, 182, p. 45-60.

---

Distribution électronique Cairn pour Editions de l'EHESS .

© Editions de l'EHESS . Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## TRAVAIL AGRICOLE ET « CARRIÈRES » DES SANS-PAPIERS ALGÉRIENS DANS LA DRÔME

Marie-Thérèse Têtu-Delage

**A**VANT DE POUVOIR OBTENIR une autorisation de séjour et de travail en France, les sans-papiers algériens de la Drôme cumulent plusieurs activités dans des secteurs diversifiés, parmi lesquels l'agriculture joue un rôle pivot. L'emploi agricole, déclaré ou non, est pour eux une étape et souvent un passage obligé dans une trajectoire qui vise une stabilisation juridique et économique.

Les parcours de ces sans-papiers de la Drôme s'inscrivent dans le cadre du développement plus général de l'informalisation du travail en France et permettent de prendre la mesure des effets de cette informalisation sur les rapports sociaux, dans le travail et hors du travail. Leurs trajectoires, choisies et/ou subies, montrent des formes d'adaptation, de contournement ou de résistance aux modes d'exploitation contemporains auxquels s'ajoute une vulnérabilité juridique. Ce qui nous conduit, au travers des stratégies et des ressources que ces migrants mettent en œuvre, à nous interroger sur le type de « carrières » qui se construisent dans cette situation.

Ces itinéraires sont configurés par la flexibilité et la précarité, deux tendances

fortes des économies capitalistes occidentales. Ils sont contraints par l'insécurité et la quasi-absence de droits imposés par les législations relatives au droit de séjour. Mais ils sont également construits par les sans-papiers, dont les perspectives sont en constante redéfinition. Nous cherchons à comprendre et à inscrire la place et le rôle du travail agricole dans ces parcours, et le sens qu'il revêt pour ces migrants.

Dès lors, le travail irrégulier ou saisonnier apparaît comme un moment dans un parcours migratoire, une solution provisoire pour gagner de l'argent en attendant d'être régularisé. Ce passage, auquel les sans-papiers ne peuvent se soustraire en l'absence de statut et de droits, est prévu pour ne pas durer et se négocie entre contraintes et possibles.

L'appellation « sans-papiers »<sup>1</sup> a été popularisée par les associations de soutien et reprise par les médias. Elle recouvre des situations juridiques hétérogènes. Ainsi, des demandeurs d'asile en possession d'une autorisation provisoire de séjour, par exemple, peuvent, dans certains cas, se définir comme « sans-papiers » ou le devenir. De même, des clandestins peuvent, à un moment de leur parcours, demander à bénéficier d'une procédure de régularisation<sup>2</sup>.

En partant des curriculum vitae des individus et non des secteurs de l'activité économique connus pour recourir à la main-d'œuvre clandestine, nous entendons indiquer

1. Terme dont la connotation militante est préférée à celle, criminalisante, de « clandestin ».

2. Sur le choix des termes désignant les migrants en situation irrégulière, voir D. Fassin [1996].

de grandes tendances. Les législations limitant les possibilités de migration ou de régularisation contribuent à entretenir le travail au noir mais ne concernent pas exclusivement les migrants en situation irrégulière. Au-delà des apparentes contradictions entre les exigences des États et celles du marché, Emmanuel Terray [1999], Andrea Rea [2002] et Alain Morice [2004] voient une réelle concordance entre les politiques d'immigration et les réalités économiques, politiques définies par Emmanuel Terray comme une « délocalisation sur place » [*ibid.*]. Des conjonctions entre « politique » et « économique », des articulations entre « formel » et « informel »<sup>3</sup>, mais aussi des recours, par les migrants, aux réseaux sociaux pour assurer leur survie économique ou leur protection juridique ont pu être observés.

Nous avons procédé comme suit : nous avons exploré le marché de l'emploi des sans-papiers dans le département de la Drôme, qui n'est pas une région d'exploitation intensive de la main-d'œuvre étrangère ; nous avons reconstitué les curriculum vitae de 60 Algériens en situation irrégulière, que nous avons suivis entre 2001 et 2004 dans le cadre d'une thèse de doctorat [Têtu-Delage 2009].

### **Les « carrières » des sans-papiers : entre flexibilité et précarité**

Selon Alejandro Portes et ses collègues, qui constatent un développement de l'économie dite informelle dans toutes les sociétés, aux marges ou au cœur de l'économie officielle, le travail non protégé, les petites unités de production, les réseaux, les relations instables de production, les intermédiaires multiples, la

segmentation du travail selon l'âge, l'origine ethnique et la situation juridique, ont des effets sociaux spécifiques d'une grande portée qui ne sont pas seulement ceux d'une société marginalisée [Portes, Castells et Benton eds. 1989].

L'économie informelle est définie ici comme l'ensemble des activités non régulées dans un environnement régulé. La flexibilité et la précarité auxquelles sont soumis les sans-papiers, loin d'être des survivances archaïques liées à la présence d'une main-d'œuvre étrangère vulnérable, sont les signes exacerbés d'une évolution de l'emploi en général.

À quoi conduisent les contradictions entre des lois qui interdisent le droit au séjour des migrants et une économie qui recourt à leur travail ? Quelle place et quelle signification prend le travail dans la « carrière » d'un sans-papiers, c'est-à-dire dans son parcours de vie ? Comment le travail agricole s'inscrit-il dans cette perspective ? Comment se négocient les passages d'une étape professionnelle à une autre ? Que devient, dans le cas des sans-papiers, l'idée développée par Everett Hughes [1996] du métier comme l'une des composantes les plus importantes de l'identité sociale à travers laquelle l'individu cherche à être reconnu par les autres ?

Les exploités et les exploités n'ont pas disparu. Toutefois l'autorité et la soumission ne suffisent pas à rendre compte de toutes les

---

3. Pour A. Morice [De Miras, Lautier et Morice 1991 eds.], l'économie informelle serait la face cachée de l'économie officielle et serait présente aussi bien dans les grandes et petites entreprises que dans les entreprises non déclarées ou dans celles de l'État.

relations sociales. De vieilles méthodes d'exploitation renaissent, ramenant les rapports de travail à des relations interpersonnelles. Les arrangements informels sont en expansion. Mais ils constituent en même temps des formes de résistance qui, pour survivre et sortir de l'irrégularité, peuvent s'avérer plus efficaces que le secours des lois, des dispositifs institutionnels ou des actions collectives.

Les échecs et les réussites ne peuvent être jugés à l'aune de nos seuls standards. Les projets et les aspirations des sans-papiers sont évalués dans d'autres sphères que celle de l'activité professionnelle et dans d'autres espaces que celui du pays d'accueil<sup>4</sup>. L'obtention d'un permis de séjour, avec tout ce à quoi il ouvre, compte beaucoup plus que le travail exercé ou que le fait d'être exploité ou non. La reconnaissance sociale se mesure aussi d'après les critères du pays d'origine.

Nous ne sommes plus dans la configuration postfordiste de mobilisation de la main-d'œuvre étrangère mais nous ne sommes pas non plus dans la seule mise au travail d'un volant de travailleurs irréguliers. L'idée est de considérer les migrants comme des acteurs « agis et agissants » [Simon 2006 : 17] et d'envisager la migration comme « activité » [Battegay 1996 : 55].

La régularité ou l'irrégularité des activités des migrants et de leurs employeurs, le statut sous lequel ils sont embauchés, connaissent d'importantes variations et évoluent souvent dans une zone de flou, de non-dit. À la différence de régions d'exploitation intensive et illégale de main-d'œuvre étrangère, dans la Drôme, l'irrégularité de l'emploi des migrants n'est pas toujours organisée. Les annonces

médiatiques et les contrôles périodiques suffisent à entretenir une peur latente, une méfiance continuelle, sans enrayer pour autant le phénomène, comme le constate Emmanuel Terray [1999].

Quelles sphères d'activités sont impliquées ? Quelle place l'agriculture joue-t-elle dans cette combinaison ? Quels types de rapports sociaux s'établissent au-delà des seuls rapports d'exploitation ? À quelles ressources ces activités donnent-elles accès ? Quels modes d'organisation et quelles compétences se développent dans ces conditions ? Comment « l'enchâssement » [Polanyi 1983]<sup>5</sup> de l'économie dans le social se manifeste-t-il ?

#### L'AGRICULTURE : UN RÔLE PIVOT

Il nous faut interroger non seulement la place qu'occupent les sans-papiers dans la production agricole mais aussi les usages que ces sans-papiers font de l'activité agricole. Comment cette dernière intervient dans des « carrières » ne se limitant ni à un seul secteur d'activité ni à une seule finalité de survie. L'agriculture apparaît comme une porte d'entrée dans l'emploi, saisonnier mais régulier,

4. À ce titre, les « territoires circulatoires » d'A. Tarrus [2001], compris comme une expérience transformant les rapports aux lieux, aux ordres et aux normes, permettent de rompre avec le clivage radical entre « ici » et « là-bas ».

5. Il s'agit ici de situer les pratiques des migrants au croisement des différentes sphères de la société auxquelles ils sont confrontés et de mettre en évidence la tension qui existe entre la construction institutionnelle de ces sphères et la façon dont les individus et les groupes composent avec elles.

utilisée également comme une base arrière et un refuge. Or, dans ce secteur et dans la situation juridique qui est celle des sans-papiers, les rapports sociaux sont marqués par des formes d'exploitation et de domination caractérisées par une absence de droits et une étroitesse de marge de manœuvre que les sans-papiers tentent d'infléchir en mettant en œuvre des compétences et des stratégies particulières.

Ainsi, si l'activité agricole a attiré des sans-papiers dans la Drôme et leur a permis de prendre pied dans cette région, elle n'est pourtant pas exclusive des autres activités. Elle s'inscrit dans des « carrières » qui passent par le repérage et l'exploitation des ressources et des opportunités et par l'activation de relations sociales multiples.

#### L'AGRICULTURE :

##### UNE PORTE D'ENTRÉE DANS L'EMPLOI

Les Algériens en situation irrégulière arrivent dans la Drôme parce qu'ils y ont de la famille ou des amis, parce qu'ils ont entendu dire qu'ils pourraient y trouver du travail dans l'agriculture, ou encore pour rejoindre d'autres sans-papiers, partis en éclaireurs. Une fois sur place, des réseaux de sans-papiers se constituent, qui font circuler l'information : quelles sont les ressources disponibles pour subvenir à leurs besoins ? Comment engager des procédures juridiques ?

En général, trouver du travail est une affaire personnelle qui commence souvent par le recours à la famille ou à la communauté d'origine. Au fil du temps, l'espace de recherche s'agrandit, des organisations et des

formes sociales se développent, des compétences s'acquièrent, les étapes se succèdent. Chaque lieu recèle des niches de travail que les sans-papiers s'emploient à repérer. Ils commencent par ce qui leur semble le plus facile et ce qui leur correspond le mieux. Puis le cercle s'élargit en même temps que s'étoffe leur carnet d'adresses.

Les réseaux des immigrés représentent un premier cercle de recherche. À Romans, beaucoup se tournent d'abord vers leurs compatriotes. Les sans-papiers trouvent ainsi à s'employer dans des entreprises gérées par des Maghrébins (récolte de fruits, dans la sécurité, la restauration et le bâtiment). Certains, munis de fausses cartes de résidents, parviennent à se faire embaucher pour remplacer des collègues pendant leurs congés, dans les abattoirs ou sur les chantiers. Il existe aussi des modes d'exploitation « par le bas », où des sans-papiers travaillent avec les papiers et pour le compte d'une personne détentrice d'un titre de séjour et inscrite aux ASSEDIC.

Sur les marchés ou dans les commerces, des gérants d'origine algérienne font travailler un sans-papiers parce qu'il vient de la même ville, parce que, sans se connaître, ils ont des amis communs. Un coup de téléphone au pays permet de prendre des renseignements sur la personne en question.

Le second cercle de recherche s'articule autour du réseau familial et de voisinage. Par ce biais, les hommes effectuent des travaux de peinture à droite et à gauche. Les femmes font de la coiffure à domicile, principalement à l'occasion de mariages et autres fêtes.

Une fois qu'ils ont pris leurs marques, les sans-papiers mettent à profit leurs compétences

professionnelles et linguistiques pour élargir le cercle de leurs activités dans l'agriculture, l'hôtellerie ou la restauration. Chacun cherche pour soi, mais des formes collectives peuvent aussi se mettre en place.

Quelques sans-papiers se lancent parfois dans des activités indépendantes. Ainsi, à Valence, deux amis se sont associés pour proposer leurs services dans la mécanique. L'un s'occupe de la partie technique, l'autre de la partie commerciale. Leur clientèle se compose essentiellement de saisonniers agricoles célibataires, mais leur réputation va bien au-delà. Ils connaissent les différentes casses, les vendeurs de pièces détachées, et se chargent du contrôle technique des véhicules. Activité qu'ils cumulent avec des travaux agricoles, des remplacements dans des usines (grâce à de faux papiers), de la vente sur les marchés, etc.

L'économie de la précarité et de la récupération se développe en France : elle fournit des « compléments de salaire ». Les « déchets » de la société de consommation offrent, de ce point de vue, de nombreuses possibilités.

Enfin, les réseaux caritatifs, religieux et associatifs sont activés pour répondre à d'autres nécessités : logement, habillement, nourriture, soins médicaux, soutien juridique. Mais ils peuvent aussi favoriser des relations interpersonnelles et ouvrir ainsi les portes de l'emploi.

Notre enquête n'a pas fait apparaître de filière de recrutement. Trouver du travail est l'objet d'une recherche individuelle. Les sans-papiers peuvent être embauchés au noir ou de façon déclarée – avec une fausse carte ou une simple carte CMU, que les employeurs le

sachent ou non, qu'ils s'en doutent ou fassent semblant de l'ignorer. Ceux qui ont de fausses cartes exploitent aussi la filière des associations d'insertion à court de jeunes chômeurs ou de RMIstes. Les travailleurs sociaux doivent alors donner le change.

Les travailleurs sans papiers subissent, de façon invisible, la flexibilité du travail, et ce quatre à cinq mois par an. Ces formes de travail sans protection sociale n'ont finalement pas besoin d'être codifiées ni énoncées. Elles ne sont pas forcément mises en œuvre par des filières, des « exploiters » identifiables. Elles s'imposent à des personnes qui n'ont pas le choix et qui se présentent d'elles-mêmes aux employeurs. Ainsi, par sa politique d'immigration, l'État entretient indirectement ce phénomène.

#### L'AGRICULTURE : BASE ARRIÈRE ET REFUGE

Si, comme nous l'avons vu précédemment, l'agriculture n'est pas la seule activité que pratiquent les migrants de la Drôme en situation irrégulière, quelle est exactement sa place ? Cette porte d'entrée vers l'emploi est saisonnière mais néanmoins régulière : chaque été, l'arboriculture drômoise recourt à une main-d'œuvre qu'elle puise dans un réservoir de saisonniers fidélisés par des contrats, un réservoir d'habités, de chômeurs, d'étudiants et de sans-papiers, pour pallier les variations des besoins en cueilleurs et faire face aux aléas climatiques.

Pour les sans-papiers, l'agriculture est une réserve de travail et une base sur laquelle ils peuvent compter et sur laquelle ils peuvent greffer d'autres activités. Ils développent ainsi ce qui s'apparente à de la pluriactivité pour

faire jouer la concurrence. Ceux qui ont des compétences et des réseaux diversifiés peuvent « choisir » selon l'intérêt du travail, sa rémunération ou sa durée. De même qu'une fois entrés dans le circuit agricole, ils pourront choisir entre tel ou tel exploitant. Avec l'ancienneté, les va-et-vient s'intensifient : on trouve mieux ailleurs. Pour les autres, en revanche, moins avantageux, l'entrée dans le secteur agricole reste aléatoire, bien que la main-d'œuvre qu'ils représentent soit incontournable.

L'agriculture s'associe couramment à des travaux de coiffure, de couture, de mécanique, de rénovation. Elle permet aux migrants d'avoir de quoi passer l'hiver et de chercher des compléments de revenus à la saison morte.

Base arrière, l'agriculture peut également représenter un refuge, au propre comme au figuré. Elle préserve en partie des contrôles policiers urbains. Pour échapper aux opérations de gendarmerie, les sans-papiers algériens évitent les grandes exploitations, celles où ils sont en trop grand nombre et préfèrent s'intégrer dans des équipes de ramasseurs-cueilleurs en situation régulière. Cependant, le renforcement des effets d'annonces, des contrôles et des menaces d'expulsion les contraignent parfois à renoncer à l'activité agricole pour entrer dans les réseaux économiques des immigrés régularisés, travailler chez des particuliers ou s'adonner à des activités illicites.

Au-delà de l'emploi qu'elle procure, l'activité agricole offre des possibilités d'hébergement, priorité des migrants en situation irrégulière. Certains négocient ou acceptent un abri pour l'hiver en échange de travaux, rémunérés ou non.

Pour finir, la saison du travail agricole permet d'éviter un temps le souci des démarches administratives et juridiques, l'interminable attente dans les bureaux, ainsi que l'ennui et le désœuvrement. Cela permet en tout cas de se sentir utile, de gagner de l'argent et donc de pouvoir épargner ou consommer.

#### L'AMBIVALENCE DES RAPPORTS ENTRE AGRICULTEURS ET SANS-PAPIERS

L'existence d'arrangements informels dans les activités agricoles ne concerne pas que la main-d'œuvre étrangère en situation irrégulière. Dans la Drôme, l'arboriculture s'approvisionne à d'autres sources, au sein de catégories de population vulnérables et fragilisées : RMistes, chômeurs, étrangers, femmes, jeunes adultes, ou encore retraités à faibles revenus.

Les statuts évoluent dans une zone de flou : les migrants algériens sont déclarés ou non, en partie ou en totalité. Nous retrouvons donc ici, comme dans toute économie plus ou moins informelle, des rapports sociaux marqués par une certaine ambivalence.

Sur ce point nous rejoignons les analyses de chercheurs qui ont travaillé sur ces questions et pour qui les effets sociaux des arrangements informels ne seraient pas une simple survivance des activités et pratiques des migrants. Roger Waldinger [1993] souligne, pour sa part, des formes d'exploitation de clandestins par des gérants d'ateliers de confection immigrés aux États-Unis, qui ne seraient ni propres à ces acteurs étrangers non assimilés, ni caractéristiques d'une niche d'activité particulière ou d'une enclave ethnique



spécifique, mais qui relèveraient davantage d'une adaptation à la demande d'un marché plus global.

La renaissance d'anciennes formes d'exploitation fondées sur les relations interpersonnelles a de quoi nous interroger dans ses manifestations actuelles :

La nouveauté tient dans la résistance de l'expansion des arrangements informels dans des contextes dans lesquels on croyait à leur extinction ou dans lesquels on s'attendait à leur disparition avec l'avancée de la modernisation industrielle [Portes, Castells et Benton eds. 1989 : 15].

Partant de ce qu'il a observé en Italie, Maurizio Ambrosini précise :

L'économie informelle se fonde sur des réseaux de relations informels, imprégnés d'éléments qui dépassent les rapports de travail et impliquent des rapports amicaux, familiaux et communautaires [1999 : 117].

Les relations entre employeurs et employés seraient un mélange varié d'exploitation et de protection, de bas salaires et d'aide à la régularisation, de soumission et d'espoir de promotion. Les uns et les autres auraient une position interactive faite de convergence d'intérêts.

Dans le cas des sans-papiers de la Drôme, l'ambivalence des relations entre agriculteurs et sans-papiers se joue particulièrement entre exploitation et réciprocité, soumission et négociation, entre le dit et le non-dit, que l'on travaille pour des employeurs autochtones ou pour des employeurs immigrés en situation régulière<sup>6</sup>.

Les rapports entre les migrants régularisés et ceux qui ne le sont pas couvrent toute la gamme des relations sociales : rapports de dette, d'obligations familiales, d'entraide, intérêts réciproques, exploitation, échange de services, négociation.

Dans le travail, les relations dépassent souvent les seuls rapports patrons-employés, les employés s'efforçant de développer des relations privilégiées avec leurs patrons afin de figurer dans leurs carnets d'adresses. Ils se montrent travailleurs, de compagnie agréable, s'autorisant parfois à plaisanter tout en restant fermes sur la rémunération. Une fois bien introduits, ils peuvent parrainer d'autres sans-papiers.

Ce parrainage permet de sceller une union entre des individus qui se choisissent et qui se sentent ensuite redevables. Symboliquement, fournir du travail aux autres assure de la reconnaissance, et on peut espérer un certain retour. Même si cela implique une pression de l'employeur sur l'employé, qui devient ainsi responsable de ceux qu'il fait venir.

De leur côté, les chefs d'exploitation ne cherchent pas à connaître la situation juridique de cette main-d'œuvre sans papiers sur laquelle ils peuvent compter et dont ils apprécient la flexibilité. Cette tolérance est remise en cause ces dernières années : les menaces ne pèsent plus seulement sur les employés

---

6. Le retour à des formes d'exploitation primaires au détriment des régulations juridiques n'est pas l'apanage des seuls entrepreneurs immigrés. C. Dufy et F. Weber [2007] invitent à ne pas entretenir d'opposition factice entre entrepreneurs immigrés et autochtones, entre formel et informel.

mais aussi sur les employeurs, avec cependant des risques moindres.

Les sans-papiers ne sont pas dupes. Ils savent qu'ils n'ont pas le choix mais savent aussi que leurs employeurs ont besoin d'eux. Pour bien se positionner sur ce marché de l'emploi, ils mettent en avant leurs compétences techniques. Entretenir de bonnes relations avec un exploitant peut permettre d'entrer dans un réseau et d'allonger la saison de travail en passant des cerises aux abricots, des pêches aux pommes et aux poires, etc. Créer des relations personnelles peut déboucher sur un hébergement, plus ou moins précaire, voire une promesse d'embauche.

Tout ce jeu relationnel ne doit pas faire oublier que les choses se comptent en heures, en jours, éventuellement en semaines de travail, rarement plus.

Si le sans-papiers est souvent présenté comme un individu seul face à l'administration, si les contrôles dont il est l'objet le contraignent à l'invisibilité et à des démarches en solitaire, les stratégies qui sont les siennes ne sont pourtant pas dénuées d'organisation, de coordination et de coopération. Ce qui tend à rendre sa part d'autonomie à celui qui est « loin de correspondre à cet individu isolé et désocialisé, présenté sous le seul aspect de sa victimisation » [Streiff-Fénart 2002 : 491].

Pour la recherche d'un emploi et l'organisation du travail dans le secteur agricole, on met en commun compétences, informations et moyens matériels. Ce qui prend la forme de petites équipes de travail, d'un parrainage ou de l'achat collectif de véhicules. Des formations sont assurées. Dans des activités autres que la récolte des fruits et qui demandent des

compétences techniques, la formation s'acquiert en situation auprès de personnes plus expérimentées.

### **Carrières professionnelles : parcours et négociations**

Comment envisager les notions de « carrières professionnelles », « parcours » et « négociations » dans le contexte de cette migration irrégulière ?

La carrière ici n'est pas une ligne droite mais une succession de périodes, d'opportunités, d'expériences, qui prennent leur sens et se configurent en fonction de la situation et des perspectives des individus, en interaction réciproque [Hannerz 1992]. Le fil qui oriente les parcours se déroule dans la capacité à réduire les contraintes et à augmenter la maîtrise de ses choix et sa marge de liberté. La négociation [Strauss 1999]<sup>7</sup> vise à amoindrir les rapports de domination, de soumission et d'exploitation pour introduire de la réciprocité à partir de l'asymétrie des relations.

#### DEUX CV INFORMELS

Pour analyser ces carrières, examinons, à titre d'exemples, les curriculums vitæ de deux clandestins : Djamel et Slimane. Leurs parcours présentent un modèle-type de déroulement de

7. Dans *La trame de la négociation*, A. Strauss adopte « une vision des êtres humains comme réflexifs, créatifs et actifs et non pas comme des objets passifs soumis à des forces sociales sur lesquelles ils n'auraient pas de contrôle » [1999 : 14] sans sous-évaluer pour autant les situations historiques et sociales dans lesquelles se construisent, de manière interactive et dynamique, leurs identités, leurs perspectives et leurs aspirations.

carrière, avec des passages obligés et des modes de fonctionnement communs à d'autres itinéraires professionnels. Ils dégagent les compétences grâce auxquelles ces sans-papiers parviendront à infléchir les contraintes et les rapports de domination.

#### DES PARCOURS À ÉTAPES

Dans un premier temps, la marge de manœuvre des sans-papiers est étroite. Ils ne peuvent compter que sur les relations antérieures à la migration, qu'elles soient familiales ou nationales. L'important n'est pas d'accéder à des revenus mais, avant tout, de se loger puis de se positionner sur le marché auprès de certains employeurs.

Les possibilités de revenus s'élargissent à partir de ce premier point d'ancrage. Les compétences techniques peuvent alors être exploitées. Les réseaux relationnels se diversifient et s'autonomisent. La mise en contact avec le monde des sans-papiers ouvre d'autres perspectives. Elle permet d'être introduit dans les lieux qui emploient cette main-d'œuvre ou qui fournissent du travail au noir. Les relations fonctionnent soit sur le mode de l'entraide soit sur celui de l'exploitation, et sont asymétriques puisque l'un des partenaires n'est pas en position de faire des choix. La négociation passe par des rapports de force, voire par l'usage de la violence. Les codes, les normes et les règles sont tacites. Cette première période est marquée par la soumission, l'apprentissage et la prise de repères.

Dans un second temps, il faut s'affranchir en partie de ce système, avoir davantage de possibilités de choix et se doter de garanties

et des moyens de gagner une autonomie plus grande. C'est alors que nos protagonistes entament des démarches juridiques ou administratives, acquièrent une voiture et prennent éventuellement des risques : Djamel en passant de la drogue et en quittant Paris pour Romans ; Slimane, en osant faire appel aux prud'hommes, soutenu par de nouvelles relations.

#### Échapper aux seuls rapports de domination

Lors de la seconde période de ces parcours migratoires et professionnels, le travail ne se négocie plus uniquement à partir du statut de sans-papiers. Si dans les relations il y a toujours asymétrie, une plus grande réciprocité se fait jour. La capacité à créer des liens et à repérer des ressources commence à agir. Les relations sociales commencent à se traduire en offres de travail. Des coopérations se mettent en place. La mobilisation de plusieurs réseaux, la personnalisation des rapports avec les employeurs et la diversification des activités permettent un plus grand choix et la superposition de plusieurs sources de revenus. Les critères de choix peuvent varier : le revenu, le temps de travail, la sécurité, la nature du travail.

Pendant cette période, plutôt que de passer d'une activité ou d'une opportunité à l'autre, d'un employeur ou d'un milieu à l'autre, l'objectif est d'essayer de maîtriser, d'anticiper et de construire une « carrière ». Cela exige de savoir gérer son temps et son budget et de savoir combiner plusieurs activités en même temps (l'agriculture, le bâtiment et la récupération, par exemple). Certaines activités n'ont pas de but lucratif direct : Slimane pratique

#### Parcours de Djamel (2001-2004)

Djamel a une formation et des expériences professionnelles antérieures à la migration. Il a un niveau d'études Bac + 4. Il a travaillé comme policier, comptable dans une entreprise nationale, gérant d'un atelier de soudure, grossiste en produits alimentaires, et a effectué de nombreux autres métiers. En France, son parcours professionnel et migratoire passe par de multiples étapes, entre 2001 et 2004.

Étape parisienne : Djamel est vendeur dans une boucherie marocaine en échange d'un logement, puis électricien sur le chantier d'une école. Il est introduit par un ami qu'il a connu au bled. À deux reprises, il passe de la drogue en Allemagne pour pouvoir acheter un passeport et un visa qui lui permettront de sortir de la clandestinité. Il décharge des camions dans le Sentier puis à Rungis. Il trouve ensuite du travail chez un pied-noir, dans une entreprise de dépannage en plomberie, électricité et électroménager, près de Belleville. Il achète une voiture et part pour Romans.

Étape drômoise : Djamel travaille au ramassage des fruits. « À l'époque je vivais au squat. J'ai pris avec moi Samir, Aziz et Madgid. On a travaillé avec des fausses cartes\*. On était payés au SMIC. » Avec ses amis, il achète une voiture pour se rendre au travail. Puis, pour son cousin, il vend des frites et des sandwiches dans un camion. À l'automne, il se fait embaucher pour les vendanges et fait venir d'autres sans-papiers. Il fera également le ramassage de l'ail. Le réseau évangéliste lui fournit du travail dans la rénovation et l'entretien de propriétés individuelles. Plus tard, il fait de la maçonnerie dans la société et au domicile d'un Italien. « Je l'ai connu par un immigré\*\* ». » Par la suite, un pied-noir d'Oran l'embauche pour des travaux de maçonnerie. Pendant plus de un an, il travaille à la rénovation d'un hôtel particulier à Romans. Depuis, il effectue les réparations et autres dans cet hôtel classé. Avec un autre sans-papiers, il fait de la récupération d'appareils électroménagers. « Je les répare, je les donne à Riff et après il les vend entre 10 et 20 euros. » Puis Djamel travaille à la régie de quartier d'un ensemble HLM pour obtenir le financement d'un stage AFPA, pendant qu'il est demandeur d'asile et avant d'être régularisé via le mariage.

Étape marseillaise et sortie de l'irrégularité : Djamel effectue son stage AFPA en maintenance industrielle, à Marseille, pendant huit mois. Dans le même temps, il rénove un appartement. Depuis sa régularisation, il a obtenu, en 2007, un CDI dans la maintenance industrielle.

\* Les fausses cartes de résidents sont achetées et utilisées uniquement pour faciliter la recherche de travail et les démarches auprès des employeurs auxquels il suffisait de remettre une photocopie. Des agriculteurs se satisfaisaient également d'une simple carte CMU pour avoir un numéro d'immatriculation pour les déclarations à la MSA (la mutuelle de l'agriculture). Il arrive donc souvent que le travail des sans-papiers soit déclaré.

\*\* « Immigré » est le terme employé par les sans-papiers pour désigner les personnes d'origine étrangère en situation régulière, dont ils se distinguent.

#### Parcours de Slimane (2002-2005)

Quand il était en Algérie, Slimane travaillait à la laiterie de la ville dans laquelle il vivait. Il a essayé le *trabendo*\* avec la Turquie et la Syrie, mais ça n'a pas marché. Depuis son arrivée en France, sa trajectoire est aussi complexe que celle de Djamel.

Il commence par refaire les peintures du F5 de son frère, lequel le loge en échange. Il effectue alors des travaux similaires dans une vingtaine d'appartements habités par des immigrés et des Français. Il fait aussi de la coiffure gratuitement à Oasis, centre d'hébergement pour sans-papiers. Pendant cinq mois, il est vigile pour une société de sécurité gérée par un Tunisien. Le dernier mois, l'employeur refuse de le payer. Slimane va aux prud'hommes et obtient que son salaire lui soit versé. Il travaille ensuite à la récolte des fruits et légumes où il est recommandé par des sans-papiers ou des proches que l'agriculteur connaît. Il s'associe à d'autres sans-papiers, qui ont des voitures.

À la fin de l'année 2003, Slimane est employé comme remplaçant par une société de traitement de charpente pendant quatre mois : il est payé au SMIC, a une voiture de fonction, des cartes de paiement pour l'essence et l'autoroute. Il peut enfin s'acheter une voiture pour être plus autonome. Lors des étés 2004 et 2005, Slimane est contacté par des agriculteurs qu'il a connus les saisons précédentes, pour travailler et recruter. Il est également recommandé à d'autres exploitants.

Pendant ces quatre années, Slimane n'a pas de fausse carte – il ne veut pas s'en procurer. Il travaille donc au noir ou avec la carte CMU, et est toujours payé au SMIC.

En Algérie, il n'aurait jamais travaillé dans l'agriculture. Mais, en France, il n'a pas eu le choix et cela lui a permis de louer une maison qu'il a progressivement réhabilitée.

\* Terme algérien désignant la contrebande.

la coiffure pour surtout rendre service et ne pas perdre contact avec le monde des sans-papiers ; Djamel récupère et répare les appareils électroménagers dans le même esprit. L'intention n'est pas d'abandonner un type d'activité, un secteur professionnel pour un autre, mais de cumuler, d'entretenir et d'agencer tous les possibles.

En outre, la « position professionnelle » des sans-papiers change : de main-d'œuvre disponible et exploitable à n'importe quelle condition, ils deviennent « chercheurs d'emploi ». De demandeurs qu'ils étaient, ils peuvent désormais être demandés par leurs employeurs parce que leurs compétences techniques et leurs qualités relationnelles sont reconnues. Ils deviennent parfois les recruteurs d'autres sans-papiers pour le compte de leurs employeurs. Les agriculteurs ont recours à ces intermédiaires, qui se retrouvent ainsi tenus de répondre des travailleurs qu'ils font venir. Enfin, ceux qui développent leur propre activité peuvent envisager de discuter les prix et d'étendre leur clientèle.

Certains travaux sont acceptés pour des raisons financières. Ceux qui avaient un métier au pays, à l'instar de Djamel, disent qu'une fois arrivé, « il faut oublier ce qu'[on] a été en Algérie ». D'autres acceptent de faire des travaux qu'ils auraient refusés chez eux, en particulier dans l'agriculture. Ils le font par nécessité et parce qu'il y a moins de honte à faire à l'étranger des travaux jugés dévalorisants dans son propre pays. Le bénéfice social que les migrants peuvent en tirer et l'achat possible de biens – l'acquisition d'une voiture n'aurait pas été envisageable en Algérie – compensent la pénibilité et la sous-qualification du travail. Les migrants en sont conscients

mais ils n'entendent pas faire ce « sale boulot » plus longtemps que nécessaire. Une fois régularisés, les ex-sans-papiers renoncent à certaines activités – telles que l'agriculture et la sécurité – mais ils n'abandonnent pas pour autant toutes leurs activités – ainsi de la récupération ou de la restauration d'appartements – pour rejoindre de manière exclusive le monde du travail légal.

Certains migrants profitent de leur nouveau statut pour gagner rapidement le droit à bénéficier d'une formation professionnelle. D'autres se débrouillent moins bien et se trouvent confrontés aux seuls emplois qui leur sont accessibles et qui ne sont guère plus valorisants que les travaux agricoles. Ils sont alors obligés de se contenter de travailler aux abattoirs, au ramassage des ordures, comme ouvriers dans la soudure ou dans l'agro-alimentaire. L'évaluation de leur nouvelle situation dépend de leur salaire ou de la stabilité de leur emploi, mais surtout de la sécurité acquise grâce à la régularisation.

Leurs « carrières » ne suivent pas une progression linéaire. Elles font apparaître des superpositions et des passages entre l'agriculture et d'autres activités, entre le formel et l'informel, le légal et l'illégal. Des ambiguïtés se dessinent entre ce qui relèverait du travail clandestin et des arrangements informels, de la précarité et de la créativité, de la combine et de l'acte de résistance.

### Conclusion

L'informalisation entraînerait, selon Alejandro Portes, « une décollectivisation du processus de travail et un développement de l'hétérogénéité des situations de travail et des conditions sociales qu'avait permis l'émergence du

mouvement ouvrier comme force organisée » [Portes, Castells et Benton eds. 1989 : 31]. Dans de telles conditions, le sociologue américain constate un affaiblissement de la condition normative du salariat. L'hétérogénéité, renforcée pour ceux qui n'ont que l'informel comme mode d'entrée sur le marché du travail – notamment agricole –, serait la règle et bousculerait les classes sociales, la structure de classe devenant trouble.

En France, pour les sans-papiers, le sentiment d'appartenir à la main-d'œuvre immigrée ou au secteur du travail agricole n'est pas une évidence. Être en situation régulière ou non crée des clivages : exercer, sur la durée, une activité agricole ou ne l'exercer que le temps d'obtenir une régularisation entraîne des différences de perspectives et de stratégies. Les migrants en situation irrégulière se reconnaissent davantage dans leur situation juridique et dans leur projet migratoire que dans leur position commune dans le processus de travail. Indépendamment des liens familiaux ou d'origine, les sans-papiers ont le sentiment d'appartenir, pour un temps plus ou moins long, au même monde et de partager une communauté d'expériences qui les sépare des étrangers en situation régulière<sup>11</sup>. Ainsi, les lignes de partage qui divisent les populations sur le plan juridique et les liens qui les unissent sur le plan de la classe sociale ou de l'appartenance à un même pays d'origine sont brouillées.

Cette expérience a sans doute des effets à deux niveaux. D'une part, la position dans le processus de travail et la profession exercée ne rassembleraient plus, et des divisions entre immigrés s'affirmeraient en fonction de leur

situation juridique. De l'autre, les frontières entre travail non déclaré et statut salarial deviendraient toujours plus floues avec le recours fréquent à l'un et/ou à l'autre.

Venir en France pour obtenir un droit au séjour constitue une priorité même si c'est pour rejoindre des lieux de discrimination et d'exploitation. L'obtention d'un statut juridique confère davantage de prestige que le statut professionnel. S'agissant des « carrières » des sans-papiers, les compétences relationnelles, le cumul des activités et la mobilité qui l'accompagne sont plus déterminantes que les compétences techniques, les secteurs d'activité, les métiers.

Cela n'est pas sans conséquences sur la vie professionnelle après la régularisation : si beaucoup d'ex-sans-papiers souhaitent échapper au travail agricole, y parviennent-ils aisément ? Vers quelles autres activités se dirigent-ils ? À quelles activités sont-ils cantonnés ? Si la réussite n'est pas au rendez-vous, si la régularisation ne tient pas ses promesses en termes d'emploi, de revenu ou de statut, que se passe-t-il ? Il n'est pas rare que ceux qui obtiennent un titre de séjour découvrent qu'il est très difficile de trouver un emploi déclaré : réutiliser les compétences acquises dans l'informel s'avère alors nécessaire.

---

11. F. Brun ne relève aucune rupture radicale entre la condition des sans-papiers et celle des autres immigrés en situation régulière [2006]. Pour ma part, il me semble que, même si les frontières entre les « réguliers » et les « irréguliers » sont ténues, le droit ou non au séjour et au travail, et l'expérience de la vie en situation régulière ou irrégulière constituent une réelle différence pour les intéressés.

## Bibliographie

- Ambrosini, Maurizio** — 1999, « Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle », *Revue européenne des migrations internationales* 15 (2) : 95-121.
- Battegay, Alain** — 1996, « Le migrant acteur. La migration comme activité », in M. Peraldi et E. Perrin eds., *Réseaux productifs et territoires urbains*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail : 55-70.
- Brun, François** — 2006, « Les sans-papiers : affaire d'humanité ou question politique ? », *Migrations Société* 18 (104) : 103-120.
- De Miras, Claude, Bruno Lautier et Alain Morice eds.** — 1991, *L'État et l'informel*. Paris, L'Harmattan.
- Dufy, Caroline et Florence Weber** — 2007, *L'ethnographie économique*. Paris, La Découverte.
- Fassin, Didier** — 1996, « Clandestins ou exclus : quand les mots font les politiques », *Politix* 34 : 77-86.
- Hannerz, Ulf** — 1992, *Cultural complexity. Studies in the social organization of meaning*. New York, Columbia University Press.
- Hughes, Everett** — 1996, *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris, Éditions de l'EHESS.
- Morice, Alain** — 2004, « Le travail sans le travailleur », *Plein Droit* 61 : 2-7.
- Polanyi, Karl** — 1983 (1944), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des sciences humaines »).
- Portes, Alejandro, Manuel Castells et Laura A. Benton eds.** — 1989, *The informal economy. Studies in advanced and less developed countries*. Baltimore/Londres, The Johns Hopkins University Press.
- Rea, Andrea** — 2002, « Le travail des sans-papiers et la citoyenneté domestique », in M. Peraldi ed., *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*. Paris, Maisonneuve & Larose : 459-478.
- Simon, Gildas** — 2006, « Migrations : la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales* 22 (2) : 9-20.
- Strauss, Anselm** — 1999, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*. Textes réunis et présentés par I. Baszanger. Paris, L'Harmattan.
- Streiff-Fénart, Jocelyne** — 2002, « Transnationalisme et ethnicité », in M. Peraldi ed., *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*. Paris, Maisonneuve & Larose : 489-495.
- Tarrius, Alain** — 2001, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*. Paris, Éditions de l'Aube.
- Terray, Emmanuel** — 1999, « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in E. Balibar, M. Chemillier-Gendreau, J. Costa-Lascoux et E. Terray eds., *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*. Paris, La Découverte : 9-34.
- Têtu-Delage, Marie-Thérèse** — 2009, *Clandestins au pays des papiers. Une expérience auprès des sans-papiers algériens*. Paris, CIEMI/La Découverte.
- Waldinger, Roger** — 1993, « Le débat sur l'enclave ethnique : revue critique », *Revue européenne des migrations internationales* 9 (2) : 15-29.



**Résumé**

Marie-Thérèse Têtu-Delage, *Travail agricole et « carrières » des sans-papiers algériens dans la Drôme*

Avant de pouvoir obtenir un permis de séjour et de travail en France, les sans-papiers algériens que nous avons suivis dans la Drôme entre 2001 et 2004 cumulent plusieurs activités dans des secteurs diversifiés, parmi lesquels l'agriculture joue un rôle pivot. L'emploi agricole est pour eux une étape indispensable dans une trajectoire qui vise une stabilisation juridique et économique. Cette activité, saisonnière mais néanmoins régulière, constitue une porte d'entrée dans l'emploi, une base arrière et un refuge où ils n'entendent toutefois pas « faire carrière ». Les parcours de ces sans-papiers s'inscrivent dans le cadre du développement de l'informalisation du travail en France et permettent de prendre la mesure des effets de cette informalisation sur les rapports sociaux, dans le travail et hors du travail.

**Mots clés**

Drôme, informalisation du travail, pluriactivité, régularisation, sans-papiers algériens, travail agricole

**Abstract**

Marie-Thérèse Têtu-Delage, *Farm labor and the “careers” of undocumented Algerians in Drôme Department*

Before being able to obtain residence and work permits in France, the Algerian workers studied in Drôme Department between 2001 and 2004 held several jobs in various sectors, including the pivotal one of agriculture. For them, an agricultural job was indispensable for attaining a stable legal and economic status. These jobs, seasonal but regular, provided an entrance for them into the world of employment, and served as a home base and a sanctuary even though they did not intend to spend their “careers” there. These undocumented immigrants' itineraries unfolded as “informal work” developed in France. They can be used to gauge the effects of this development on social relations both in and outside work.

**Keywords**

Drôme Department (France), informal work, holding several jobs, obtaining work and residence permits, undocumented Algerians, farm work